

**CIB**  
**CONFERENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX**  
**DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE**



**RESOLUTION**  
**SUR LA SITUATION DE MAÎTRE LYDIENNE YEN EYOUM**

**La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Dakar au Sénégal, pour son 29e Congrès, du 4 au 6 décembre 2014,**

S'indigne

- de la condamnation à 25 ans de prison le 26 septembre 2014, de Me Lydienne Yen Eyoun, avocate franco-camerounaise, inscrite au Barreau du Cameroun et ce pour détournements de deniers publics.
- de son maintien en détention depuis bientôt cinq ans, alors que la détention provisoire au Cameroun ne peut dépasser 18 mois.

Rappelle qu'aucune commission d'infraction pénale n'a été démontrée à l'encontre de Me Lydienne Eyoun, détenue de manière arbitraire, dans des conditions sordides et constitutives d'un traitement cruel, inhumain et dégradant.

Exige la libération immédiate de Me Lydienne Eyoun.